

travaillerait à sa défense, chose assez difficile!—Les chambres françaises avaient fini les affaires d'importance, et l'on s'attendait à les voir prorogées vers le 9 ou le 10 août.—L'Académie française s'était assemblée le 23 juillet pour distribuer les prix Montyon. Le prix de poésie a été décerné à M. Pommier; nous donnerons une liste des récompenses et des prix.—Il y avait eu un tremblement de terre dans la Seine-Inférieure, mais il n'avait causé que peu de dommages aux propriétés.—M. Mauvais avait découvert une nouvelle comète; la nouvelle venue est située entre Céphée et la Petite Ourse et la nébulosité est d'environ 4 à 5 minutes de degré.—Le général Bran de Bailly est mort en France à l'âge 90 ans; c'est le dernier des généraux vivants de l'expédition d'Égypte.

En Algérie, on attendait avec anxiété quelle serait la suite des événements dans le Maroc; du reste, les tribus arabes étaient des plus paisibles.—Il paraissait certain que S. A. R. le duc d'Anjou venait d'être nommé gouverneur-général d'Algérie en remplacement du Maréchal Bugeaud qui succéderait à M. Soult comme ministre de la guerre.

Les libéraux en Belgique ont obtenu la majorité dans les élections; leur cause a triomphé; sera-ce pour le mieux? voilà la question.—Il se formait un nouveau ministère pour lequel on proposait différents personnages; nous croyons devoir nous arrêter aux noms suivants, les journaux français les regardant comme ceux qui ont le plus de chances de succès:

“ Intérieur, M. Charles Rogier, représentant d'Anvers;  
 “ Justice, M. H. de Broeckère, représentant de Bruxelles;  
 “ Affaires étrangères, le baron Lehon, représentant de Tournay;  
 “ Finances, M. Laurent Veydt, représentant d'Anvers;  
 “ Travaux publics, M. d'Hoffschmidt, représentant de Bastogne (Luxembourg);  
 “ Guerre, M. le baron Chazal (n'appartient pas à la législature).”

En Espagne, on se plaignait fort du langage de lord Palmerston à l'égard de l'Espagne. On disait que l'Angleterre ne se montrait sévère et inexorable qu'avec les faibles, mais qu'avec les forts elle était d'une souplesse remarquable.—On parlait de rappeler les ambassadeurs à Londres et d'en renvoyer d'autres.—La mésintelligence entre la Reine et son royal époux continuait, et Isabelle avait été jusqu'à faire refuser au Roi l'entrée du palais.—En Catalogne, on redoutait une insurrection carliste; aussi les troupes envoyées au Portugal avaient-elles reçu ordre de se diriger de suite vers cette province. Quant aux élections, tout ce qu'on pouvait en dire, c'est qu'elles s'étaient faites dans le sens progressif.—L'Espagne vient de reconnaître la République de Bolivie par un traité formel.

En Portugal, les affaires ne prenaient que bien doucement une couleur pacifique; on craignait d'être bientôt obligé de recourir de nouveau aux armes. Dona Maria se faisait un peu prier pour exécuter franchement les conditions sans lesquelles les insurgés ne se seraient jamais soumis, mais l'Angleterre veillait à ce que les conventions fussent strictement observées. Plusieurs des généraux qui étaient détenus prisonniers venaient d'être mis en liberté et les autres le seraient bientôt, malgré toutes répugnances du parti de la Reine.—On parlait de plus que le nouveau ministère allait être nommé immédiatement, et l'on croyait qu'il serait composé comme suit:

“ Président du conseil, M. le duc de Palmella;  
 “ Intérieur, Rodrigo da Fonseca Magalhães;  
 “ Guerre, José Loureiro;  
 “ Marine, Jervies d'Atongia;  
 “ Finances, A. J. d'Avila;  
 “ Affaires étrangères, comte de Lavradio.”

Ce ministère serait ainsi composé d'honnêtes gens, et plairait infiniment au parti populaire.

Les affaires politiques de la Suisse ne font que se compliquer davantage. A la note de M. Guizot qui avertit que, si la majorité opprime la minorité en Suisse, on interviendra, M. Ochsenbein a répondu que “ la Suisse ne souffrirait jamais qu'on se mêlât de ses affaires intérieures, et qu'elle ne reconnaîtrait ni à une puissance étrangère, ni à une minorité des cantons, le droit d'interpréter le pacte fédéral. “ Enfin la conférence entre M. Bois-le-Comte l'ambassadeur français, et M. Ochsenbein s'est terminée comme suit: M. Bois-le-Comte: “ On pourrait aisément se tromper sur l'intention des puissances de recourir à

l'intervention.” Le président répondit: “ Eh bien! si les puissances alliées veulent jouer la banque, nous acceptons ce jeu.” En un mot, il pourrait très-bien se faire que la prochaine malice nous apportât la nouvelle de graves hostilités en Suisse. La guerre est imminente, et c'est une guerre qui pourrait s'étendre au-delà du territoire suisse. Toujours est-il que les cantons catholiques sont prêts à repousser toute attaque, et il n'y a pas jusqu'aux femmes qui ne veulent s'armer pour la défense de la patrie.

En Bavière, les choses sont dans le statu quo. Il paraît qu'il serait question d'abolir la lotterie, et de convoquer la diète pour l'autonomie prochain; mais tout cela est très-problématique.

Pour la Prusse elle est on ne peut plus tranquille. On vient de faire le recensement de sa population, et par ce recensement la Prusse contient seize millions d'habitants; Berlin en contient 408000.

En Italie, les choses ne sont pas toutes paisibles; le mécontentement contre les Autrichiens ne diminue pas et ceux-ci semblent prendre à tâche de l'augmenter; à Ferrare, ils ont fait loger 1600 de leurs soldats chez les habitants. A Rome, le Souverain-Pontife continue ses réformes, et reçoit toujours les témoignages d'affection et de contentement de la part de son bon peuple. S. S. vient d'ordonner l'organisation de la garde civique, mesure qui a enthousiasmé le peuple Romain; le jour que cette heureuse nouvelle est devenue publique, ce n'a été qu'illuminations, feux d'artifices, etc., etc. S. Em. le cardinal Ferretti, dont tout le monde s'accorde à faire la louange, vient d'être nommé secrétaire-d'Etat en remplacement du cardinal Gizzi auquel S. S. a permis de se retirer pour cause de santé. Mgr. Morandi vient de succéder à Mgr. Grassellini comme gouverneur de Rome; le caractère de ce prélat le rend très-propre à cette charge importante.—L'Étna menaçait de sortir de son silence et l'on avait déjà senti dans les environs plusieurs tremblements de terre.

En Grèce, les difficultés ne paraissent pas entièrement applanies et la Turquie venait de réunir une escadre de vingt vaisseaux pour agir au besoin, mais il y avait une flotte française dans les parages qui pouvait compenser les efforts de la Turquie. L'Angleterre demandait avec acharnement que le nouveau dividende échu de l'emprunt grec lui fût payé.

Dans le Caucase, la Russie quoique si puissante n'obtenait pas de succès importants; les Caucasiens au contraire s'étaient emparés de deux forteresses russes. D'un autre côté, la Russie faisait des arrestations en Pologne à l'occasion de quelques troubles qui avaient éclaté à Cracovie le 21 juin.—Les prisonniers Polonais, impliqués dans la dernière révolution polonaise, devaient subir leur procès le 2 août; on disait qu'il n'y aurait que six juges, ce qui du reste est bien suffisant pour les mener à l'échafaud.

#### ÉTAT DÉTAILLÉ DES DENIERS.

*Appropriés durant la Troisième Session du Deuxième Parlement Provincial du Canada, indiquant s'ils ont été appropriés par un Acte du Parlement ou avancés par un Warrant sur une Adresse de l'Assemblée Législative.*

##### I.—BILL POUR DIVISER LE DISTRICT DE L'OUEST.

Cet Acte affecte la somme de £1,000 courant, par année, à l'établissement et au soutien d'écoles dans le nouveau District de Kent, que l'on se propose d'ériger en vertu de cet Acte; le paiement de laquelle somme annuelle commencera à se faire à la Proclamation de l'érection du dit nouveau District.

##### II.—BILL POUR ACCORDER UNE PENSION A MADAME VALLIÈRES DE ST. RÉAL.

Cet Acte affecte la somme annuelle de £200 courant, pour défrayer une Pension, au montant de cette somme, à la veuve de feu l'Hon. Joseph Rémi Vallières de St. Réal, en son vivant Juge en Chef pour le District de Montréal.

##### III.—BILL DES SUBSIDES.

Cet Acte effecte:

10. Pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, (qui ne sont pas autrement pourvues,) pour l'année qui expirera le 31 Décembre 1847, la somme de £140, 919 9s courant.

20. Pour défrayer le coût de certains travaux publics spécifiés dans les estimations transmises par son Excellence le Gouverneur-Général, le 1er et le 12 Juillet 1847, une somme n'excédant pas